

20 juillet 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Le Gouvernement s'engage à assurer et à coordonner la reconstruction de la Wallonie frappée de plein fouet par les inondations

Les terribles inondations de ces derniers jours ont frappé la Wallonie de plein fouet. Les dégâts qu'elles ont causés sont considérables. Les dégâts humains tout d'abord, et les dégâts matériels ensuite.

Face à ces terribles événements, le Gouvernement wallon s'engage à assurer et à coordonner la reconstruction de la Wallonie. A cet effet, il dégage 2 milliards d'euros :

- 800 millions d'euros proviendront de la réorientation des budgets mobilisés du plan de relance de la Wallonie. Ils serviront à assurer la reconstruction des zones touchées
- 200 millions d'euros seront alloués au fonds des calamités. Ce fond servira à indemniser, selon certaines conditions, les victimes de ces terribles inondations.
- 1 milliard supplémentaire sera levé sur les marchés financiers.

Dans l'immédiat, le Gouvernement de Wallonie a pris les mesures suivantes :

### 1. Aides pour les citoyens

- **Des prêts de 2.500 par foyer sinistrés :**

Le Gouvernement va accorder à chaque foyer un prêt sans intérêt de 2.500€ afin de prendre en charge les besoins de première nécessité. Ces prêts permettront d'anticiper les interventions des compagnies d'assurance et du fonds des calamités.

C'est le Centre régional d'Aide aux Communes qui implémentera cette mesure, en accordant des prêts sans intérêts aux communes sinistrées afin qu'elles puissent elles-mêmes accorder des prêts aux foyers victimes des inondations.

- **Une aide de 25 millions aux SLSP pour les locataires sociaux**

Le Gouvernement dégage une somme de 25 millions d'euros qui sera dédiée à l'aide urgente pour les Sociétés de logement de service public afin d'assurer le relogement des locataires sociaux sinistrés suite aux inondations et/ou toute autre action urgente suite

- **Une aide de 50 millions aux CPAS et aux communes pour assurer le relogement des ménages sinistrés**

Le Gouvernement accordera des aides financières directes aux CPAS et aux communes impactées en vue de favoriser le relogement des ménages sinistrés. La situation de ces personnes fragilisées requiert une aide d'urgence notamment afin de permettre un relogement rapide pour les situations les plus dramatiques.

Les modalités de répartition de ces montants seront définies en fonction de la gravité des situations particulières des communes concernées.

## **2. Aides pour les entreprises**

### **- Des prêts jusqu'à 50.000€ pour les indépendants et petites entreprises**

La SOWALFIN a mis en place un mécanisme d'avance à taux zéro à concurrence de 75% du montant des interventions sollicitées à la société d'assurance et/ou au Fonds des calamités et liées au sinistre. La SOWALFIN interviendra jusqu'à 50.000€ dans le cadre de cette mesure (<https://www.sowalfin.be/financement/pre-urgence-inondations/>)

### **- Un mécanisme de soutien pour les entreprises de plus grande taille**

Afin d'apporter un soutien également pour les dossiers de plus grande ampleur, la SOGEPa met en place un mécanisme similaire à celui de la SOWALFIN permettant d'octroyer une avance à durée indéterminée afin de préfinancer à concurrence de 75 % du montant réclamé par l'entreprise à la compagnie d'assurance et/ou au Fonds wallon des calamités.

## **3. Aides pour les communes**

### **- Une aide de 5 millions pour assurer les travaux de première nécessité**

Un montant de 5 millions d'euros a été mobilisé à destination des communes sinistrées, via les Gouverneurs. Ce montant servira à financer le support logistique et les moyens matériels et humains pour assurer les interventions d'urgences et les travaux de première nécessité. Ce montant sera versé dans les plus bref délai.

### **- Une avance immédiate aux communes pour les travaux de sécurité et de stabilité**

Le Centre régional d'Aides aux Communes accordera un prêt sans intérêt aux communes sinistrées afin de prendre en charge les réparations d'extrême urgences des bâtiments communaux, et les travaux de sécurité et de stabilité.

### **- Un soutien à l'engagement de personnel supplémentaire**

Le Gouvernement permettra aux communes de recruter du personnel via le mécanisme d'Aides à la Promotion de l'Emploi. A travers cette disposition, les communes pourront engager jusqu'à 5 personnes supplémentaires pour une durée de 3 mois. Ces engagements supplémentaires permettront aux communes de renforcer les équipes afin d'assurer les tâches liées à la gestion de crise : nettoyer les routes et les bâtiments, réparer les voiries et bâtiments endommagés, assister les citoyens dans leurs démarches administratives, etc.

## **4. Mesures relatives à la gestion des déchets**

### **- La mobilisation des communes, intercommunales et de l'administration dans la gestion des déchets**

Les inondations ont généré des quantités colossales de déchets qu'il faut collecter et traiter dans les meilleures conditions possibles. Les communes, l'administration et les intercommunales sont à pied d'œuvre pour assurer cette tâche et assurer le plus rapidement le tri et l'évacuation des déchets.

- **Affectation de terrains supplémentaires pour assurer le stockage des déchets**

Les inondations ont généré des quantités colossales de déchets qu'il faut collecter et traiter dans les meilleures conditions possibles. La question du stockage de ceux-ci pose notamment question.

Une portion non-utilisée de l'A601 de près de 10 km, située sur les hauteurs de Liège, est mis à disposition pour permettre le stockage transitoire des déchets. Il est prévu d'organiser ce dépôt transitoire et de permettre un premier tri pour une élimination ultérieure. Il apparaît néanmoins que le site de l'A601 se remplit particulièrement vite. Dès lors, des recherches sont en cours pour identifier d'autres sites potentiels dans les provinces touchées.

- **Dégagement des cours d'eau et de leurs abords**

De nombreux déchets jonchent nos cours d'eau et leurs abords. L'Administration wallonne est à pied d'œuvre pour **dégager rapidement les cours d'eau** des objets et arbres encombrants, à côté des services de secours toujours à la recherche de victimes.

Au-delà de ce chantier urgent, l'asbl BeWapp a été chargée de coordonner des actions de **nettoyage des déchets aux abords de rivière**, en collaboration avec les Contrats de rivière, dans les prochaines semaines. Un appel aux bénévoles sera lancé afin de mobiliser toutes les bonnes volontés dans cette situation exceptionnelle. Les communes pourront ainsi faire appel directement à BeWapp, qui coordonnera les disponibilités des citoyens et organisations volontaires.

*« D'une manière générale, nous devons considérer le cataclysme qui s'est produit comme un phénomène qui hélas risque de se reproduire ailleurs. Nous devons dès lors repenser l'avenir en fonction des nouveaux enjeux liés à l'urgence climatique. Pour aider nos concitoyens, nos communes et nos entreprises, nous aurons besoin collectivement de montants financiers colossaux non encore estimable aujourd'hui. A cet égard, en complément des moyens financiers considérables que mobilisera la Wallonie, nous mettrons en œuvre un fonds de solidarité dont les modalités seront ultérieurement définies »* ajoute le Ministre-Président de Wallonie Elio Di Rupo

---

**CONTACTS PRESSE :**

**Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO**

0495/74.97.40 – [sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be](mailto:sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be)